



# BIENVENUE A L'UAPE D'ANNIVIERS

Rue de la Machigeaz 14, 3961 VISSOIE

Tél : 027 476 15 12

[creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org)

Règlement valable dès le 17 août 2020

## La Nursery d'Anniviers

10 places de 3 à 18 mois

## La Crèche d'Anniviers

26 places de 19 mois à 4 ans :

Les Trotteurs et les Préscolaires

## L'UAPE

35 places pour les écoliers

1H à 8H



Le personnel de la Mijonèta vous souhaite la bienvenue.



L'équipe éducative se compose d'éducatrices de l'enfance, d'assistantes socio-éducatives, de nurses, d'auxiliaires, de stagiaires et d'apprentis ASE.



## L'UAPE

35 places de 1H à 8H

L'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) accueille les enfants fréquentant le Centre scolaire d'Anniviers.

## LES HORAIRES

La structure d'accueil est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h30.

**Elle est fermée une semaine durant le mois d'août pour les grands nettoyages ainsi que certains jours selon planning ci-joint.**

<u>Matin</u>	07h00 - 08h00	<i>accueil des enfants en crèche avec possibilité de prendre le petit-déjeuner fourni par les parents.</i>
	08h00	<i>accompagnement des enfants à l'école.</i>
	11h45	<i>repas des enfants ayant l'école à 12h50.</i>
	11h50	<i>trajet avec les enfants depuis l'école jusqu'à l'UAPE.</i>
	12h15	<i>repas des enfants arrivant de l'école.</i>
<u>Après-midi</u>	12h45	<i>trajet des enfants pour l'école.</i>
	14h15	<i>départ des enfants pour le bus.</i>
	14h25	<i>trajet avec les enfants depuis l'école jusqu'à l'UAPE.</i>
	16h00	<i>départ des enfants pour le bus (trajet sans accompagnement).</i>
	17h15	<i>départ des enfants pour le bus (trajet sans accompagnement).</i>

Les enfants de 1H, qui ne fréquentent pas l'école le matin, sont accueillis dans les locaux de « La Mijonèta » dès 07h00.

Dès 18h30, un montant de **30 francs supplémentaires** sera facturé afin de participer aux frais qu'occasionne le dépassement de l'horaire.

## LES TRAJETS

L'équipe éducative accompagne les enfants lors des trajets de :

- 08h00
- 11h50
- 14h25

Tous autres déplacements que ceux prévus dans la grille horaire de l'école ne sont pas pris en charge par une éducatrice de l'UAPE et sont sous la responsabilité exclusive des parents. **Les éducatrices n'accompagnent pas les enfants qui rentrent par le car de 16h15 et 17h30.**

## LES INSCRIPTIONS

Une inscription indiquant les heures et les jours de prise en charge de votre enfant, sera remplie et envoyée à la structure d'accueil.

L'inscription devient définitive lors de la signature du contrat de fréquentation avec la responsable de la structure.

- La modification du contrat de fréquentation n'est acceptée que pour un changement à long terme. **Toute demande doit se faire par écrit** au minimum 30 jours à l'avance auprès de la responsable.

### **La facturation sera établie en fonction de l'inscription.**

- Dès le moment où l'enfant est inscrit, les parents s'engagent à assurer une fréquentation régulière. Les désistements de dernière heure posent de sérieux problèmes d'organisation et occasionnent des coûts supplémentaires.
- L'inscription doit être reconduite chaque année.
- Les parents dont les enfants ne sont pas inscrits régulièrement à la structure doivent annoncer l'inscription par téléphone au 027 476 15 12 ou par mail [creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org). La priorité sera cependant donnée aux enfants inscrits à jour fixe.
- Les absences prolongées doivent être annoncées par écrit.
- Durant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis sur inscription. Des formulaires spécifiques vous seront transmis.
- Pour le bon fonctionnement du lieu d'accueil, **il est indispensable de signaler toutes les absences** (maladies, vacances, promenade d'école, camp de ski, retrait définitif...), l'école n'ayant aucune obligation de nous avertir de ces modifications.
- Les changements d'adresse, de téléphone, ou les éventuelles modifications au sein du milieu familial, seront annoncés **par écrit**, pour éviter toutes situations problématiques.

## LES TARIFS

### NURSERY ET CRECHE : Pour les familles domiciliées en Anniviers

1 heure	8.00
<b>1/2 journée (de 2-4 heures)</b>	<b>22.50 / 16.50* / 13.50**</b>
<b>3/4 journée (de 4-6 heures)</b>	<b>27.00 / 22.50* / 20.00**</b>
<b>1 journée (dès 6 heures)</b>	<b>34.00 / 27.50* / 22.50**</b>
Repas	5.50
Collation du matin	0.50
Goûter	1.50

\* Par enfant pour deux enfants de la même famille placés

\*\* Par enfant pour trois enfants de la même famille placés

Pour déterminer le nombre d'enfants par famille, les écoliers sont pris en compte

### NURSERY ET CRECHE : Pour les familles non domiciliées en Anniviers

1 heure	12.00
<b>1/2 journée (de 2-4 heures)</b>	<b>33.50</b>
<b>3/4 journée (de 4-6 heures)</b>	<b>39.00</b>
<b>1 journée (dès 6 heures)</b>	<b>45.00</b>
Repas	7.00
Collation du matin	0.50
Goûter	1.50

### UAPE : pour les familles domiciliées en Anniviers

1 heure + accompagnement à l'école	8.00
De 11h50 à 14h25	11.00
De 11h50 à 16h00	18.00
<b>De 11h50 à 18h30</b>	<b>22.50</b>
De 14h25 à 16h00	11.00
De 14h25 à 18h30	18.00
<b>Journée</b>	<b>34.00</b>
Demi-journée	22.50
<b>Repas</b>	<b>6.00</b>
Repas vacances	8.00
Pique-nique	4.00
Collation du matin	0.50
Goûter	1.50

NB : ces tarifs peuvent être sujets à modifications.

## LES ABSENCES

L'UAPE doit être avertie de toute absence. (course d'école, camp de ski...)

En cas d'absence, veuillez avertir la structure avant 08h30. Le repas ne vous sera pas facturé sauf durant les vacances scolaires car la réservation auprès des restaurants est effectuée 2 semaines à l'avance.

Désistement minimum 1 semaine à l'avance	gratuit
Désistement de 1 à 6 jours à l'avance	1/2 tarif
Désistement le matin même avant 08h30	plein tarif sans repas
Désistement le matin même après 08h30	plein tarif + repas
Non excusé	plein tarif + repas

### **Vacances scolaires :**

Désistement minimum 2 semaines à l'avance	gratuit
Désistement moins de 2 semaines à l'avance	1/2 tarif + repas

Durant les vacances scolaires les repas sont livrés par les restaurants, c'est pourquoi nous vous demandons de confirmer la présence de votre enfant au minimum 2 semaines à l'avance.

**Les tarifs ci- dessus s'appliquent également en cas de maladie. Le certificat médical n'est pas nécessaire.**

## LES MALADIES

Les parents doivent fournir tous renseignements utiles concernant le développement de l'enfant, sa santé, d'éventuels régimes alimentaires, allergies ou prises de médicaments.

Les enfants malades ne peuvent être pris en charge par la structure. Un enfant malade a besoin de calme, de tranquillité et de la présence d'un adulte à ses côtés. Il est important de respecter cette mesure **pour son propre confort et par respect pour les enfants possédant une santé plus fragile.**

En cas de maladie de l'enfant, les parents sont priés de prévoir une solution de garde autre que la crèche.

Le personnel éducatif peut décider si l'état de santé de l'enfant permet de fréquenter ou non la structure.

Les parents doivent être atteignables durant la journée. En cas d'urgence, l'UAPE avertit les parents. S'il n'est pas possible de les joindre ceux-ci délèguent leur pouvoir au personnel de la structure qui prendra les dispositions qui s'imposent.

Seuls les antibiotiques prescrits peuvent être administrés aux enfants selon la demande des parents.

**En cas d'absence due à la maladie, nous vous rendons attentifs au fait qu'il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical.**



## LES MALADIES NECESSITANT UNE EVICTION

Liste basée sur les recommandations romandes d'éviction  
Précolaires des maladies transmissibles

Maladies	Retour dans la structure
Angine à streptocoques	24h00 après la 1 <sup>ère</sup> dose d'antibiotique (3 doses minimum)
Bronchiolite	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Coqueluche	Dès le 6 <sup>ème</sup> jour de traitement d'antibiotique
Conjonctivite	L'enfant sera refusé en cas d'yeux rouges et purulents. Retour possible selon avis médical
Gastro-entérite	A l'arrêt des symptômes
Grippe	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Pieds-mains-bouche	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Scarlatine	24h00 après la 1 <sup>ère</sup> dose d'antibiotique
Varicelle	Dès que l'état général de l'enfant le permet
Poux / Teignes	Dès que le traitement est instauré

Les maladies contagieuses doivent rapidement être signalées à l'équipe éducative pour qu'elle puisse prendre les dispositions nécessaires



## LES REPAS

A travers le moment du repas nous visons également un processus d'apprentissage de l'autonomie et de la découverte. L'équipe met en place des stratégies afin que l'enfant puisse exercer au maximum ses compétences et faire des choix reconnus par l'adulte. Les équipes éducatives veillent à faire des repas des instants de plaisir et de convivialité.

### **BUTS :**

- Encourager l'enfant dans la découverte
- Offrir à l'enfant une alimentation variée
- Favoriser les interactions sociales

Durant toute la période scolaire, les repas sont fournis par la cuisine du centre scolaire. Durant les vacances scolaires, les restaurants de Vissoie livrent les repas.

Lors de la collation du matin, nous proposons aux enfants une variété de fruits de saison. Un montant de frs 0.50 vous sera facturé.

Pour le goûter, des tartines et un produit laitier seront servis aux enfants. Un montant de frs 1.50 vous sera facturé.

Durant la journée, les enfants ont à leur disposition de l'eau en suffisance.

**Le petit-déjeuner, fourni par les parents, peut être pris en crèche de 07h00 à 08h00.**

## MATERIEL A APPORTER

- Une paire de pantoufles
- Une brosse à dents
- Un tube de pâte dentifrice

**Des vêtements de rechange** adaptés à la saison

- Des vêtements adéquats pour l'extérieur en fonction des saisons (casquette ou bonnet / sandales ou bottes de pluies...)

**Afin que tout le matériel soit bien distribué, merci d'inscrire sur chaque objet le nom de votre enfant.**

L'UAPE décline toutes responsabilités en cas de perte ou détérioration des objets personnels.

## POUR FACILITER LA VIE A L'UAPE

- L'enfant doit être assuré contre la maladie et les accidents.
- Pensez à utiliser notre adresse mail ([creche@anniviers.org](mailto:creche@anniviers.org)) pour tous échanges d'informations.
- Lorsque vous planifiez vos vacances, merci de nous avertir au plus tôt.
- Prévenez la structure en cas de maladie, avant 08h30, le repas ne sera pas facturé
- Les enfants malades ne peuvent être pris en charge.
- En cas de maladie de plus d'un jour, merci d'informer l'équipe éducative chaque jour d'absence de votre enfant.
- Renseignez l'équipe éducative si des médicaments ont été administrés à votre enfant.
- Prévoyez une solution de garde autre que la crèche si votre enfant tombe malade (ex. Croix-Rouge VS au 027 324 47 50).
- En cas d'urgence les parents délèguent leur pouvoir à la responsable quant à la nécessité de faire appel au médecin ou à prendre toute mesure adéquate immédiate. Les parents seront avertis dans les délais les plus courts.
- N'apportez aucun jouet personnel (mis à part le doudou).
- Respectez impérativement les horaires.
- Pensez à lire les panneaux d'affichage.
- Veillez à tenir le casier (vestiaire) de votre enfant en ordre.
- Au cas où une personne non habituelle vient chercher l'enfant, il est impératif d'aviser le personnel éducatif le matin même ou par téléphone durant la journée. Les collaboratrices se réservent le droit de demander une pièce d'identité.
- Lorsque les parents amènent leur enfant à la crèche, le stationnement des voitures ne doit pas gêner la circulation. Des places de parcs sont à votre disposition.
- Des sorties sont organisées par l'UAPE. Les parents sont rendus attentifs au fait que ces sorties peuvent se faire à pied ou en transports publics.
- Le personnel éducatif utilise du matériel vidéo et des photos à but interne ou d'information pour les parents : sauf demande exprimée auprès de la responsable, les parents acceptent cet outil de travail. Aucune photo d'enfants n'est prise en vue d'une publication (reportage) sans l'accord préalable des parents.
- L'UAPE offre un espace où l'enfant est libre d'effectuer ses tâches scolaires. L'équipe éducative n'est pas responsable de la bonne exécution des devoirs. De même, elle ne peut pas garantir que ceux-ci soient terminés au départ de l'enfant.
- Tous changements au sein de la famille doivent être annoncés rapidement à la responsable (changement de téléphone, de situation familiale, adresse...).

## PEDAGOGIE

L'UAPE reste avant toute chose un lieu d'accueil assuré par des professionnels de l'enfance garantissant une prise en charge adéquate des enfants.

Notre pédagogie s'inspire de divers courants qui mettent le bien-être de l'enfant au centre. L'autonomie, le libre choix, le vivre ensemble sont autant de thèmes continuellement travaillés au sein de notre structure.

Le jeu tient une place importante car il permet à l'enfant d'apprendre et de se développer sur tous les plans.

Nous proposons différentes activités, sans les imposer, mais en ayant le souci de les rendre attractives, pour que l'enfant ait envie de les découvrir et d'y participer.

Selon nous, le mouvement est essentiel et c'est la raison pour laquelle notre structure possède le label « Youp la bouge ». Ce concept consiste à proposer tous les jours des plages d'activités motrices afin de susciter chez l'enfant le plaisir de se mouvoir.

Poursuivant notre réflexion sur le mouvement, nous accordons également une place primordiale aux découvertes extérieures par tous les temps.

Durant les vacances scolaires nous profitons d'organiser des sorties d'une journée au sein de notre vallée (de la luge, des marches, des visites...).

## LES ACTIVITES

### **Activités proposées :**

Jeux éducatifs, activités créatrices et manuelles, histoires, chansons, gymnastique, jeux libres, sorties, jeux extérieurs, jardinage, découverte de la nature...

### **Moyens :**

Jeux adaptés à leur âge et à leurs besoins  
Espace aménagé en fonction de leur âge et de leur développement  
L'implication de l'adulte dans les désirs et besoins des enfants

### **Buts :**

Favoriser le développement physique, intellectuel et émotionnel de chaque enfant.

Permettre aux enfants d'élargir leurs connaissances de favoriser leur autonomie et leur liberté ainsi que d'encourager leur capacité d'initiative et d'expérimentation en privilégiant le plaisir.

Permettre aux enfants d'établir une relation avec leur environnement.

### **REMARQUES**

En signant le contrat de fréquentation, les parents s'engagent à respecter le présent règlement qui en fait partie intégrante. En cas de non-respect du règlement et/ou des conditions financières, le contrat pourra être résilié en tout temps.

En cas de comportement inadéquat d'un enfant, les parents seront convoqués. Dans un premier temps, une solution appropriée sera envisagée. Si la situation n'évolue pas, la direction se réserve le droit de refuser d'accueillir l'enfant à l'UAPE.

***Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser auprès de la responsable de la structure ou du personnel de l'UAPE***

***Nous vous remercions de la confiance accordée***

***La Mijonèta***